




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-290**

Séance publique du

21 juillet 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20230721- lmc1243390-DE-1-1 |
| Date de signature : 26/07/2023 |
| Date de réception : mercredi 26 juillet 2023 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p> |

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ADAVA POUR L'ANNÉE 2023
(CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS 2022-2024)**

Le 21 juillet 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13 juillet 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et
Déplacements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2023

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Kayané BIANCO, Madame Amandine JANER

**Politique Publique : 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE
URBAINE**

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ADAVA POUR L'ANNÉE
2023 (CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS 2022-2024)- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Ces dernières années, la Ville d'Aix-en-Provence déploie une importante politique publique en faveur des mobilités actives. L'objectif est de promouvoir les déplacements piétons et cyclistes, de permettre à chacun des aixois de se déplacer aisément tout en protégeant l'environnement.

Pour cela, la Ville a investi 4 millions d'euros en 2021 et 5 millions d'euros en 2022 pour le déploiement d'infrastructures cyclables. Il a également été développé des campagnes de sensibilisation et de communication autour de ces modes de transports.

Dans ce cadre, la Ville d'Aix-en-Provence a noué un partenariat avec l'association «ADAVA» qui œuvre pour initier et soutenir toutes actions visant à améliorer les déplacements de toute nature et la sécurité des personnes.

De plus, militant pour une approche globale des déplacements, l'ADAVA revendique une nouvelle politique de l'Espace Public permettant le développement des modes actifs et des

transports en commun en réduisant la place de la voiture. Cette politique s'inscrit dans les documents officiels comme le PDU (Plan de Déplacement Urbain), le PLU (Plan Local d'Urbanisme), le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), les SCAE (Schémas Climat Air Energie) de la Région ou de la Métropole.

Son champ d'investigations est large :

- Apprentissage (via Vélo Ecole destinée aux débutants et aux cyclistes appréhendant la circulation urbaine),
- Animations (opération cyclistes Brillez, opération « se déplacer autrement depuis les quartiers »),
- Atelier de réparation,
- Consultation sur les projets d'aménagement de l'Espace Public.

En outre, ces actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs généraux de la politique publique menée par la Ville d'Aix-en-Provence en faveur du développement des mobilités alternatives à la circulation automobile.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la convention pluriannuelle délibérée en date du 7 avril 2022 (délibération n°DL.2022-78), l'association a déposé au titre, de l'année 2023, une demande de subvention d'un montant de 40 000 € conformément à l'annualité budgétaire.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 40 000 € (quarante mille euros) au titre de l'année 2023 ;
- **DIRE QUE** l'imputation budgétaire 822-6281-928-1064 (modes actifs mobilité active) présente les disponibilités suffisantes.

DL.2023-290 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ADAVA POUR L'ANNÉE 2023 (CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS 2022-2024)-

Présents et représentés : 54
Présents : 45
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 54
Pour : 54
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Monsieur Rémi CAPEAU

Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 26 juillet 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

